

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1053^E RÉUNION

ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE
7 DÉCEMBRE 2021

PSC/PR/COMM.1053(2021)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 1053e réunion tenue le 7 décembre 2021 sur la séance d'information concernant la situation en Somalie et le statut de la mission de l'UA en Somalie (AMISOM) après 2021

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Rappelant toutes ses décisions antérieures sur la situation en Somalie, notamment [PSC/PR/COMM. 1037(2021)] adopté lors de sa 1037e réunion tenue le 7 octobre 2021, le Communiqué [PSC/PR/COMM.2 (CMXCIV)], adopté lors de sa 994e réunion tenue le 11 mai 2021, les comptes rendus de ses réunions tenues le 30 août 2021 et le 30 juillet 2021, ainsi que la Résolution 2568 (2021) du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) ;

Prenant acte des observations liminaires du Représentant permanent de la République fédérale démocratique d'Ethiopie auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de décembre 2021, S.E. Ambassadeur Tesfaye Yilma, et de la déclaration du Commissaire de l'UA chargé des Affaires politiques, de la Paix et de la Sécurité, S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye; **prenant également acte** de la présentation du Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'UA, S.E. Ambassadeur Mohammed Omar Gad, du rapport de la mission du CPS sur le terrain en Somalie, effectuée du 8 au 10 novembre 2021, ainsi que de la communication du Représentant spécial du Président de la Commission de l'UA pour la Somalie et chef de l'AMISOM, S.E. Ambassadeur Francisco Caetano Madeira, et de la déclaration du Ministre de la Défense du Gouvernement fédéral de Somalie (GFS), S.E. Hassan Hussein Haji;

Réaffirmant son engagement indéfectible à respecter l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale de la République fédérale de Somalie ;

Déterminé à vaincre Al Shabaab, à rétablir une paix, une sécurité et une stabilité durables, ainsi qu'une normalité politique en Somalie ; et

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité,

1. **Décide** d'adopter le rapport de sa mission sur le terrain, qui s'est déroulée du 8 au 10 novembre 2021, dans le cadre des consultations en cours sur l'AMISOM après 2021 ;
2. **Se félicite** des progrès accomplis à ce jour pour libérer la Somalie d'Al Shabaab et d'autres groupes armés, pour dégrader leurs capacités et pour créer un environnement permettant au GFS d'étendre effectivement l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire du pays ;
3. **Félicite** l'armée nationale somalienne (ANS) et l'AMISOM pour les progrès enregistrés jusqu'à présent dans la lutte contre le groupe terroriste Al Shabaab, et en particulier pour le sacrifice personnel incommensurable et l'engagement inébranlable à vaincre Al Shabaab dans des conditions très difficiles ; **rend un hommage particulier** à ceux qui ont fait le sacrifice ultime

pour la cause de la paix, **exprime** ses sincères condoléances aux pays contributeurs de troupes et de police ainsi qu'aux familles des défunts, et **souhaite** un prompt rétablissement à tous ceux qui ont été blessés lors des attaques d'Al Shabaab ;

4. **Note avec préoccupation** les défis de capacité institutionnelle auxquels l'AMISOM est confrontée, en particulier en termes de financement adéquat, prévisible et durable, de catalyseurs et de multiplicateurs de force et de cohérence du commandement et du contrôle, et demande à la Commission de l'UA, avec le soutien des partenaires, d'aider à relever ces défis ;

5. **Souligne** l'importance d'élections transparentes, libres, équitables et crédibles pour la promotion de la stabilité de la Somalie et, à cet égard, encourage le FGS et en particulier l'équipe fédérale de mise en œuvre des élections (FEIT) à accélérer l'organisation de toutes les élections en suspens dans les délais prévus et demande à la Commission de l'UA de continuer à fournir le soutien nécessaire pour relever les défis auxquels sont confrontées les élections, et encourage la FEIT à créer des conditions propices à la participation d'un plus grand nombre de femmes aux élections afin de respecter le quota qui leur est attribué ;

6. **Note avec préoccupation** les problèmes persistants de capacité institutionnelle auxquels est confrontée l'ANS, notamment la génération de forces, l'insuffisance de la capacité à conserver le territoire libéré d'Al Shabaab et à y assurer un contrôle effectif et, principalement, l'absence de la capacité requise pour assumer immédiatement la pleine responsabilité de garantir la sécurité nationale en Somalie après le 31 décembre 2021 ;

7. **Souligne** qu'il importe de préserver les progrès réalisés jusqu'à présent, de maintenir la dynamique actuelle de la lutte contre Al Shabaab, et insiste sur la nécessité de prolonger la présence d'une opération de l'UA comme soutien à la paix sur le terrain après 2021 ;

8. **Réaffirme** la pertinence du communiqué [PSC/PR/COMM.1037(2021)] adopté lors de sa 1037^e réunion, qui a approuvé l'Option 1 du Rapport d'évaluation indépendant, à savoir l'établissement d'une mission multidimensionnelle de stabilisation UA-ONU en Somalie, comme étant le meilleur moyen d'assurer un financement prévisible et durable de la mission, à partir des contributions statutaires des Nations unies ;

9. **Reconnaît** toutefois que toute mission future destinée à remplacer l'AMISOM doit bénéficier du soutien et du consentement du GFS ainsi que du Conseil de sécurité des Nations unies et **prend note**, à cet égard, de la position du GFS ainsi que de celle de certains partenaires internationaux en ce qui concerne la nature et la configuration de l'engagement de l'UA en Somalie après 2021, et, à cet égard, **souligne** que toute mission future de l'UA doit avoir accès à un financement prévisible et durable à des niveaux adéquats ; **réaffirme en outre** que toute mission future de l'UA devrait être multidimensionnelle et comporter un juste équilibre entre les composantes militaire, policière et civile, en vue d'assurer une approche globale pour faire face à la situation sécuritaire, soutenir la mise en œuvre des mesures politiques en suspens, et procéder à la stabilisation, à la reconstruction post-conflit et à la consolidation de la paix en Somalie, avec le soutien du Centre de l'UA-RDPC au Caire ;

10. **Demande** à la Commission de poursuivre les discussions avec les Nations unies sur la préparation du Rapport conjoint sur les objectifs stratégiques, le mandat, la taille, la composition et le financement d'une mission de suivi, dont l'état final sera le transfert des responsabilités en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes d'ici la fin de 2023, comme le prévoit le Plan de transition somalien, ainsi que les discussions avec le GFS sur le Concept d'opérations pour la mission de suivi de l'AMISOM après 2021 ; **demande** également à la Commission d'engager le dialogue avec le GFS, les Nations unies et d'autres partenaires sur le Plan de transition somalien, en vue d'évaluer les modalités, les responsabilités, la répartition des tâches et le calendrier dudit Plan, qui prévoit l'achèvement du transfert des responsabilités en matière de sécurité au GFS d'ici la fin de 2023 ;
11. **Conscient** de la fin imminente du mandat de l'AMISOM le 31 décembre 2021, **appelle** le Conseil de sécurité des Nations unies à envisager d'approuver une reconduction technique du mandat de l'AMISOM afin de disposer du temps et de l'espace nécessaires pour parvenir au consensus souhaité ;
12. **Salue les** progrès réalisés jusqu'ici et **exprime sa profonde préoccupation face aux** divergences institutionnelles au sein du GFS, d'une part, entre le Président et le Premier ministre et, d'autre part, entre le GFS et les EMF et, à cet égard, les **encourage** tous à régler rapidement leurs différends, afin qu'Al Shabaab soit privé de la possibilité d'exploiter ces différences politiques à son avantage ;
13. **Félicite** tous les partenaires bilatéraux et internationaux de la Somalie pour leur soutien continu au GFS et **souligne** l'importance d'une transparence, d'une collaboration, d'une coordination et d'une complémentarité accrues de leurs efforts ;
14. **Exprime sa gratitude** au GFS, à son hospitalité et à son engagement positif, ainsi qu'à toutes les autres parties prenantes qui ont exprimé le vif souhait de dialoguer avec le Conseil ;
15. **Exprime** une gratitude particulière à l'AMISOM et à l'UNSOS (Bureau d'appui des Nations unies en Somalie) pour avoir facilité le bon déroulement de la mission sur le terrain et salue les efforts de la Mission pour promouvoir la visibilité de l'UA sur le terrain, y compris par la mise en œuvre de projets à impact rapide (PIR) et de projets de renforcement de la paix (PRP) et assure la Mission du soutien continu de l'UA et du Conseil en particulier ;
16. **Décide** de rester activement saisi de la question.